

**TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF**

**DE LA BRANCHE COMPLETE D'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE LA SOCIÉTÉ  
EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL**

**À LA SOCIÉTÉ YZICO**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**Madame Valérie CREUSOT RIVIERE,**

Agissant en qualité de Présidente et au nom de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, SAS au capital de 5 000 000 euros, dont le siège social est fixé 2, allée d'Evry Technopole de Nancy Brabois 54600 VILLERS LES NANCY

Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 423 571 934

Dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 16 février 2021; ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée,

Ci-après dénommée "la société apporteuse",  
D'UNE PART,

ET

**- Monsieur Yann OLLIVIER,**

agissant en qualité de Président et au nom de la société YZICO, société par actions simplifiée au capital de 10 716 294,73 euros ont le siège social est fixé : 109, boulevard d'Haussonville 54000 NANCY

Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 790659098

Dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'associée unique en date du 23 février 2021 ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée,

Ci-après dénommée "la société bénéficiaire",  
D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention d'apport partiel d'actif faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

**EXPOSE**

En vue de réaliser l'apport partiel par la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL de sa branche complète et autonome de son activité d'expertise comptable à la société YZICO, cette opération sera placée, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-22 du Code de commerce, sous le régime juridique des scissions défini aux articles L. 236-6-1 et L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

**I - Caractéristiques des sociétés**

1/ La société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL est une SAS dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice de l'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 9 juillet 1999.

Le capital social de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL s'élève actuellement à 5 000 000 euros. Il est réparti en 63 500 actions de 78.74 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société YZICO est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice de l'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

23/01/2013

La durée de la société est de 99 ans et ce, à compter du 09/07/1999.

10 724 680

Le capital social de la société YZICO s'élève actuellement à ~~10 718 294,73~~ euros

Il est réparti en ~~943 674~~ actions de 11.11 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

964 743

3/ La société YZICO ne détient aucune participation dans la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL.

4/ Les sociétés EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL et YZICO n'ont aucun dirigeant commun.

## II - Motifs et buts de l'apport partiel d'actif

Dans le cadre de la fusion du groupe constitué par la Société YZICO et la société EXPERTIS CFE AUDIT et CONSEIL, il a été décidé de profiter des diverses opérations de fusion mise en œuvre pour séparer les activités de commissariat et d'expertise comptable. Ainsi est-il convenu que la holding commune, EXPERTIS 2G détiendra deux types de participations :

- l'une relevant du métier d'expertise comptable au travers de la société YZICO
- l'autre relevant du commissariat aux comptes au travers de la société EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES.

C'est dans le cadre de cette restructuration professionnelle qu'il a été décidé d'apporter l'ensemble de l'activité professionnelle d'expertise comptable à la société YZICO.

Quant à l'immeuble qui se trouve à l'actif de la société apporteuse, il restera à l'actif car l'objectif est d'intégrer de nouveaux associés dans la société YZICO et à ce titre il est souhaitable qu'elle ne soit pas propriétaire de biens immobiliers pour ne pas que son prix soit trop élevé et de fait peu attractif à l'égard de jeunes entrants dans la Société.

## III - Comptes utilisés pour établir les conditions de l'apport

Les comptes des sociétés EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL et YZICO, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 aout 2020 date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées et certifiés par les Commissaires aux Comptes.

Les documents comptables de chacune des sociétés soussignées figurent en Annexe 1.

## IV - Méthode d'évaluation

Les sociétés apporteuse et bénéficiaire étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apporté par la société apporteuse sont évalués, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, à leur valeur nette comptable au 31 aout 2020.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

**CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIVIT:**

## **CHAPITRE I : Description des apports**

La société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL apporte à la société YZICO, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société YZICO, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et obligations composant, à la date de réalisation définitive de l'apport, la **branche complète et autonome d'activité d'expertise comptable**, comprenant principalement la clientèle relevant de cette activité d'expertise comptable ainsi que l'ensemble des moyens de production, mais également le stock, les créances clients et enfin la trésorerie.

vr<sup>2</sup> 40

Cet apport est réalisé moyennant la prise en charge par la société YZICO de tous les éléments de passif liés **exclusivement et absolument à cette branche d'activité**, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport, étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport sera réalisé à l'issue de la dernière des Assemblées Générales des sociétés EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL et YZICO appelées à se prononcer sur ledit apport, avec effet au **1<sup>er</sup> septembre 2020**.

En conséquence, la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société YZICO et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base de la situation comptable de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, **arrêtée au 31 aout 2020 et ci-après dénommée "bilan de référence"**.

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts.

### **I - Désignation des biens et droits apportés**

#### **A) Actif apporté**

1. Eléments incorporels	5 869 228,92 euros
2. Eléments corporels	110 946,19 euros
3. Immobilisations financières.....	37 471,04 euros
4. comptes courants.....	468 598,89 euros
5. Valeurs réalisables et disponibles	6 385 054,83 euros
Dont 1 624 865,31 euros de trésorerie	
	<hr/> <hr/>
Soit un montant de l'actif apporté de.....	12 871 299,87 euros

#### **B) Passif pris en charge**

1. Provisions pour risques et charges	341 924,00 euros
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	808 441,04 euros
3. Dettes	5 662 774,47 euros
	<hr/> <hr/>
Soit un montant de passif apporté de	6 813 139,50 euros

#### **C) Actif net apporté**

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL à la société YZICO s'élève donc à :

- Total de l'actif	12 871 299,87 euros
- Total du passif	6 813 139,50 euros
	<hr/> <hr/>
Soit un actif net apporté de	6 058 160,37 euros

**Le détail des éléments actifs et passifs composant la branche d'activité apportée figure en Annexe 2.**

Il est fait observer que tous les éléments complémentaires qui s'avèreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

**Etant entendu que la société Apporteuse conserve à son actif le bien immobilier dont elle est propriétaire mais s'engage à le donner en location aux termes d'un contrat de bail commerciale au profit de la société bénéficiaire, qui accepte expressément. A ce titre un engagement de location a été signé ce jour et se trouve en ANNEXE 3 du présent traité.**

#### **Engagements hors-bilan**

Aucun engagement hors bilan n'est déclaré dans le présent apport.

#### **Origine de propriété**

Le fonds de commerce transmis dans le cadre du présent apport appartient à la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL pour l'avoir acquis suite à différents apports et cession de clientèle dont le bénéficiaire a parfaitement eu connaissance et a une fusion avec la société SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL RCS NANCY B 340526573 en date du 28/06/2004 2004 et une fusion avec ACCS en date du 1/01/2012.

#### **II- Propriété et Jouissance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport sera, comptablement et fiscalement, réputé avoir un effet rétroactif au **1<sup>er</sup> septembre 2020**.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre du présent apport et réalisées par la société apporteuse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société YZICO qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

La société YZICO, quant à elle, accepte de prendre le jour où elle entrera effectivement en possession des biens, tous les actifs et passifs, tels qu'ils existeront alors et comme tenant lieu de ceux désignés dans le présent traité d'apport, sur la base des comptes arrêtés au 31 aout 2020.

A cet égard, le représentant de la société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports.

La société YZICO déclare bien connaître et accepter les modifications intervenues ou sur le point d'intervenir entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et la date de réalisation de l'apport, dans la consistance des actifs apportés ou du passif pris en charge.

A cet égard, la société YZICO se reportera à la comptabilité tenue par la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL.

W<sup>4</sup> 40

## CHAPITRE II : Charges et Conditions

Les apports qui précèdent sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

### I - Enoncé de ces charges et conditions

#### **A/ La société YZICO**

prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation de l'apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

**B/ La société apporteuse, EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, sera solidairement tenue avec la société bénéficiaire, YZICO, des dettes transférées dans le cadre du présent apport.**

C/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société bénéficiaire de payer en l'acquit de la société apporteuse, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société bénéficiaire, le passif de la société apporteuse, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société bénéficiaire prendra en charge le passif de la société apporteuse, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de l'apport projeté, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapportera aux biens apportés.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, à la date du **31 aout 2020**, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société YZICO prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au **1<sup>er</sup> septembre 2020**, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.

### II - Les apports de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL sont en outre, faits sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société YZICO aura tous pouvoirs, dès la réalisation de l'apport, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société apporteuse et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société YZICO supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société YZICO exécutera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société apporteuse.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société YZICO sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la branche d'activité apportée.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société apporteuse et ceux de ses salariés transférés à la société bénéficiaire par l'effet de la loi et dont la liste est en **Annexe 4**, se poursuivront avec la société bénéficiaire qui se substituera à la société apporteuse, du seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif.

La société YZICO sera donc substituée à la société apporteuse en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

Les accords collectifs d'entreprise dont la liste figure à l'**Annexe 5** seront remis en cause en raison du présent apport partiel d'actif mais ils continueront cependant de produire effet jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux accords qui leur seront substitués ou, à défaut, pendant une durée de quinze mois à compter de la réalisation du présent apport partiel d'actif, conformément aux dispositions de l'article L. 2261-14 du Code du travail.

### **III - Pour ces apports, la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL prend les engagements ci-après :**

A/ La société apporteuse s'oblige jusqu'à la date de réalisation de l'apport, à poursuivre l'exploitation de la branche d'activité apportée avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société bénéficiaire de l'apport, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société YZICO, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société YZICO, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Au cas où l'accord, l'agrément ou l'autorisation d'un tiers serait nécessaire au transfert à la société bénéficiaire des biens et contrats visés au présent traité d'apport, la société apporteuse devra les solliciter sans délai et faire ses meilleurs efforts en vue de leur obtention préalablement à la réunion des assemblées générales des sociétés apporteuse et bénéficiaire.

C/ Conformément aux dispositions de l'article L. 2424-1 du Code du travail, la société apporteuse sollicitera de l'inspecteur du travail compétent les autorisations nécessaires pour transférer les salariés protégés au sens de la réglementation du travail à la société bénéficiaire. Le transfert des salariés concernés par cette autorisation sera reporté à la date d'obtention de cette dernière.

D/ La société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL s'oblige à remettre et à livrer à la société YZICO, aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

### **CHAPITRE III : Rémunération des apports**

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL à la société YZICO s'élève donc à **6 058 160,37 euros**.

**Les modalités de détermination de la rémunération de l'apport de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL sont décrits en Annexe 5.**

LM<sup>6</sup> 40

En rémunération de cet apport net, il sera attribué à la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, **520 695** actions de 11,11 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société YZICO, qui augmentera ainsi son capital de 5 784 921,45 euros, pour le porter de de 10 718 294,73 euros à **16 503 216,18 euros**.

Les **520 695 actions nouvelles** seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société bénéficiaire, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

La différence entre le montant net des apports, soit 6 058 160,37 euros, et le montant nominal des actions attribuées en rémunération des apports, soit 5 784 921,45 euros, constituera **une prime d'émission de 273 238,92 euros** qui sera inscrite au passif du bilan et sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux de la société bénéficiaire.

**Ainsi :**

Capital.....	5 784 921,45 euros
Prime d'émission.....	<u>273 238,92 euros</u>
Soit une rémunération totale de l'apport de.....	6 058 160,37 euros

**Il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la société bénéficiaire appelée à approuver l'apport, d'autoriser les organes compétents de la société bénéficiaire à procéder à tout prélèvement sur la prime d'apport en vue :**

- d'imputer tout ou partie des frais, droits et honoraires occasionnés par l'opération d'apport,
- de reconstituer, au passif de la société bénéficiaire des réserves et provisions réglementées,
- de porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après apport,
- d'autoriser l'assemblée générale ordinaire à donner à la prime d'apport ou au solde de celle-ci après les imputations ci-dessus, toutes affectations autres que l'incorporation au capital pour le solde.

#### CHAPITRE IV : Conditions suspensives

Le présent apport partiel d'actif est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, de la présente opération d'apport
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société YZICO, de l'augmentation de capital indiquée plus haut, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de **520 695 actions nouvelles** de 11.11 euros chacune, attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales. La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le **1<sup>er</sup> mai 2021** au plus tard, le présent traité d'apport sera considéré comme nul et non avenue, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

#### CHAPITRE V - Déclarations générales

**Madame Valérie CREUSOT RIVIERE, ès-qualités, déclare :**

- Que la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

UR<sup>7</sup> 40

- Que la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Que la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société YZICO ont été régulièrement entreprises ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que ni la branche du fonds de commerce apporté, ni le matériel, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société apporteuse, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL s'oblige à tenir à la disposition de la société YZICO, pendant trois ans, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

## **CHAPITRE VI - Déclarations fiscales**

### **Dispositions générales**

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

### **Date d'effet fiscal**

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport aura, de convention expresse entre les parties, une date d'effet fiscal et comptable rétroactive au **1<sup>er</sup> septembre 2020**.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la branche d'activité apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la société bénéficiaire des apports.

La société apporteuse et la société bénéficiaire reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal et comptable dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

### **Droits d'enregistrement**

La société apporteuse et la société bénéficiaire déclarent que les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité et qu'elles sont toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, le présent apport partiel d'actif donnera seulement ouverture au droit fixe prévu à l'article 816 du Code général des impôts.

### **Impôt sur les sociétés**

En ce qui concerne les impôts directs, les parties déclarent que le présent apport partiel d'actif qui comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts, **est soumis de plein droit au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A dudit code**. Les plus-values de cession afférentes aux titres remis en contrepartie de l'apport sont calculées par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse, conformément à l'alinéa 1er du 2 de l'article 210 B précité.

CN<sup>8</sup> 40

### **La société YZICO s'engage :**

- l'ensemble des apports étant inscrit sur la base de leur valeur comptable, à reprendre dans ses comptes l'ensemble des écritures comptables de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL relatives aux éléments apportés, en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés, et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société apporteuse (instruction 4 I 1-05 du 30 décembre 2005 n°14) ;
- à reprendre au passif de son bilan les provisions afférentes à la branche complète d'activité apportée dont l'imposition a été différée chez la société apporteuse ;
- à se substituer à la société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3. b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse (article 210 A-3. c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies, II du CGI ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse.

### **Les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :**

- à accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts et à joindre aux déclarations de résultat de la société apporteuse et de la société bénéficiaire des apports un état de suivi des valeurs fiscales conforme au modèle fourni par l'administration et faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'Annexe III au Code général des impôts ;
- en ce qui concerne la société bénéficiaire, à tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

### **Taxe sur la valeur ajoutée**

Les soussignés constatent que la présente opération d'apport partiel d'actif constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'apport partiel d'actif et qui auraient en principe incombé à la société apporteuse.

En outre, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société apporteuse si elle avait réalisé l'opération.

Les sociétés EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL et YZICO s'engagent, conformément à l'article 287, 5 c du Code général des impôts et à la doctrine administrative (BOI-DECLA-20-30-20 n° 20), à mentionner sur leurs déclarations de chiffre d'affaires souscrites au titre de la période au cours de laquelle l'apport partiel d'actif est réalisé, le montant hors taxe de l'ensemble des biens transférés.

### **Autres taxes**

De façon générale, la société bénéficiaire se substituera de plein droit à la société apporteuse pour tous les droits et obligations de la société apporteuse concernant les autres taxes liées aux apports et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

### **Participation des employeurs à la formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage**

La société bénéficiaire s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être dues par la société apporteuse à la date de réalisation de l'apport, pour les salariés transférés dans le cadre de l'opération d'apport.

### **Participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour la branche considérée**

La société bénéficiaire s'engage à se substituer aux obligations de la société apporteuse au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.

A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la société apporteuse, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

### **Contribution économique territoriale**

En vertu du principe selon lequel la contribution économique territoriale est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1er janvier, la société apporteuse demeurera redevable de la contribution économique territoriale pour l'année 2021. Toutefois, la société bénéficiaire s'engage à rembourser à la société apporteuse le montant de la contribution économique territoriale 2021 afférente à la branche d'activité apportée.

### **Opérations antérieures - Subrogation générale**

Le cas échéant, la société bénéficiaire s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal afférents aux éléments compris dans les apports qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société apporteuse à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre des présents apports.

## **CHAPITRE VII - Dispositions diverses**

### **I - Formalités**

La société YZICO remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

### **II - Désistement**

Le représentant de la société apporteuse déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société bénéficiaire de l'apport, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société apporteuse, pour quelque cause que ce soit.

### **III - Remise de titres**

Il sera remis à la société YZICO lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

### **IV - Frais**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société YZICO, ainsi que son représentant l'y oblige.

### **V - Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les représentants des parties, ès qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent.

### **VI - Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

### **VII - Affirmation de sincérité**

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

### **VIII - Annexes**

**Les annexes suivantes font partie intégrante du présent traité d'apport partiel d'actif :**

Annexe 1 : Bilan, compte de résultat et annexe des sociétés EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL et YZICO

Annexe 2 : Détail des actifs et passifs apportés

Annexe 3 : Engagement de location au profit de la société YZICO

Annexe 4: Liste des contrats de travail

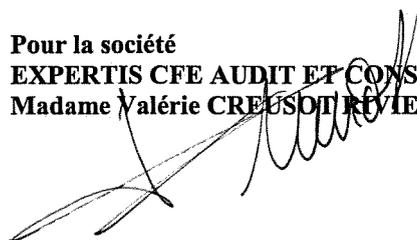
Annexe 5 : Liste des accords collectifs d'entreprise

Annexe 6 : Méthodes d'évaluation et de rémunération de l'apport

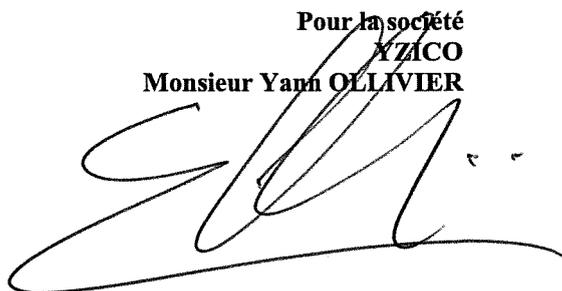
~~Annexe 7 : État des inscriptions~~

Fait à NANCY  
Le 24 février 2021  
En 6 exemplaires

Pour la société  
EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL  
Madame Valérie CREUSOT RIVIERE



Pour la société  
YZICO  
Monsieur Yann OLLIVIER



114

.....

ur  
po

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
<b>ACTIF</b>				
<b>*ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	38 579	38 579		
Fonds commercial	5 961 071		5 961 071	5 961 071
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	93 594		93 594	93 594
Constructions	1 115 958	875 275	240 683	261 032
Autres immobilisations corporelles	1 021 471	854 597	166 873	258 073
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	337 931	25 000	312 931	322 870
Autres immobilisations financières	35 199		35 199	35 199
<b>Total</b>	<b>8 603 803</b>	<b>1 793 451</b>	<b>6 810 351</b>	<b>6 931 839</b>
<b>*ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	8 381		8 381	8 367
Marchandises				3 823
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	5 248 826	644 660	4 604 166	4 347 724
Fournisseurs débiteurs	18 612		18 612	135 895
Personnel	3 688		3 688	2 647
Etat, Impôts sur les bénéfiques				253 152
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	73 248		73 248	31 521
Autres créances	694 793		694 793	163 174
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 555		1 555	1 555
Disponibilités	1 798 610		1 798 610	758 588
Charges constatées d'avance	135 304		135 304	171 313
<b>Total</b>	<b>7 983 018</b>	<b>644 660</b>	<b>7 338 358</b>	<b>5 877 759</b>
<b>*COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>Total</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 586 821</b>	<b>2 438 111</b>	<b>14 148 710</b>	<b>12 809 598</b>

kr  
 40

## Bilan

	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
<b>PASSIF</b>		
<b>* CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	5 000 000	5 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	817 107	817 107
Réserve légale	366 850	357 165
Autres réserves	546 019	407 734
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>144 078</b>	<b>193 693</b>
Provisions réglementées	233 612	225 815
<b>Total</b>	<b>7 107 666</b>	<b>7 001 516</b>
<b>*AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Total</b>		
<b>*PROV./ RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	8 000	8 000
Provisions pour charges	341 031	312 964
<b>Total</b>	<b>349 031</b>	<b>320 964</b>
<b>*DETTES</b>		
<i>Emprunts</i>	839 876	161 790
<i>Découverts et concours bancaires</i>	300	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	840 176	161 790
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	109 646	14 688
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393 980	244 413
<i>Personnel</i>	872 964	797 496
<i>Organismes sociaux</i>	551 571	560 974
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	11 031	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 019 998	971 472
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	153 255	206 036
Dettes fiscales et sociales	2 608 820	2 535 977
Autres dettes	275 001	233 900
Produits constatés d'avance	2 464 391	2 296 350
<b>Total</b>	<b>6 692 013</b>	<b>5 487 118</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 148 710</b>	<b>12 809 598</b>




## Compte de résultat

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	%	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises	4 690	0,04	14 683	0,12	-9 993	-68,06
Production vendue	11 982 797	99,96	12 035 090	99,88	-52 293	-0,43
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>11 987 487</b>	<b>100,00</b>	<b>12 049 773</b>	<b>100,00</b>	<b>-62 286</b>	<b>-0,52</b>
<b>Total</b>	<b>11 987 487</b>	<b>100,00</b>	<b>12 049 773</b>	<b>100,00</b>	<b>-62 286</b>	<b>-0,52</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises	6 449	0,05	12 936	0,11	-6 487	-50,15
Var. Stock de marchandises	3 823	0,03	-3 823	-0,03	7 646	-200,00
Achats de matières premières	43 202	0,36	8 668	0,07	34 534	398,42
Var. Stock de matières premières	-14		33		-47	-143,07
<b>Total</b>	<b>53 460</b>	<b>0,45</b>	<b>17 814</b>	<b>0,15</b>	<b>35 647</b>	<b>200,11</b>
<b>MARGE SUR M/SES ET MAT</b>	<b>11 934 027</b>	<b>99,55</b>	<b>12 031 959</b>	<b>99,85</b>	<b>-97 933</b>	<b>-0,81</b>
<b>PRODUITS</b>						
Subventions d'exploitation	397		6 367	0,05	-5 971	-93,77
Autres produits	307 163	2,56	236 875	1,97	70 288	29,67
<b>Total</b>	<b>307 559</b>	<b>2,57</b>	<b>243 242</b>	<b>2,02</b>	<b>64 317</b>	<b>26,44</b>
<b>CHARGES</b>						
Autres achats et charges externes	3 921 630	32,71	3 755 152	31,16	166 478	4,43
Impôts, taxes et versements assimilés	337 928	2,82	347 451	2,88	-9 524	-2,74
Salaires et Traitements	5 392 299	44,98	5 413 892	44,93	-21 593	-0,40
Charges sociales	2 211 367	18,45	2 172 375	18,03	38 991	1,79
Amortissements et provisions	296 781	2,48	350 770	2,91	-53 989	-15,39
Autres charges	4 623	0,04	100 700	0,84	-96 077	-95,41
<b>Total</b>	<b>12 164 627</b>	<b>101,48</b>	<b>12 140 340</b>	<b>100,75</b>	<b>24 287</b>	<b>0,20</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>76 959</b>	<b>0,64</b>	<b>134 861</b>	<b>1,12</b>	<b>-57 902</b>	<b>-42,93</b>
Produits financiers	118 169	0,99	105 233	0,87	12 936	12,29
Charges financières	1 539	0,01	28 660	0,24	-27 121	-94,63
<b>Résultat financier</b>	<b>116 630</b>	<b>0,97</b>	<b>76 573</b>	<b>0,64</b>	<b>40 057</b>	<b>52,31</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>193 589</b>	<b>1,61</b>	<b>211 434</b>	<b>1,75</b>	<b>-17 845</b>	<b>-8,44</b>
Produits exceptionnels	3 372	0,03	919	0,01	2 454	267,17
Charges exceptionnelles	12 440	0,10	16 688	0,14	-4 249	-25,46
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-9 067</b>	<b>-0,08</b>	<b>-15 770</b>	<b>-0,13</b>	<b>6 702</b>	<b>-42,50</b>
Impôts sur les bénéfices	40 444	0,34	1 971	0,02	38 473	NS
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>144 078</b>	<b>1,20</b>	<b>193 693</b>	<b>1,61</b>	<b>-49 616</b>	<b>-25,62</b>

W 40

**Comptes Annuels**

**2020**

Annexe légale

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/08/2020** , dont le total est de **14 148 710 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 144 078 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Règles et méthodes comptables

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

#### CRISE SANITAIRE : COVID 19

Notre entreprise s'est organisée pour télétravailler et a pu poursuivre son activité et l'accompagnement de ses clients. Nous avons eu recours à l'activité partielle pour les postes non télétravaillables mais dans une mesure très limitée.

La COVID 19 n'a pas eu d'impact négatif sur la situation économique et financière de l'entreprise.

U  
40

**YZICO**  
**BILAN BIC - ACTIF**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

ACTIF	Valeurs nettes au 31/08/20	Valeurs nettes au 31/08/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	22 967,85	93 622,53	-70 654,68	-75,47
Fonds commercial (1)	5 932 413,97	5 925 150,53	7 263,44	0,12
Autres immobilisations incorporelles	7 576 424,99	7 576 424,99		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains		-139 999,80	139 999,80	100,00
Constructions		0,80	-0,80	-100,00
Installations tech., matériel et outillages indus.	4 523,12	5 178,12	-655,00	-12,65
Autres immobilisations corporelles	1 254 349,96	1 365 211,64	-110 861,68	-8,12
Immobilisations corporelles en cours	201 521,50	236 022,57	-34 501,07	-14,62
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	921 984,08	133 123,08	788 861,00	592,58
Créances rattachées à des participations	159 501,04	150 917,03	8 584,01	5,69
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15 399,33	15 339,33	60,00	0,39
Prêts	139 820,45	148 307,26	-8 486,81	-5,72
Autres immobilisations financières	698 569,27	670 276,15	28 293,12	4,22
<b>TOTAL (I)</b>	<b>16 927 475,56</b>	<b>16 179 574,23</b>	<b>747 901,33</b>	<b>4,62</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 069,43	3 939,83	-870,40	-22,09
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés (3)	7 441 803,69	6 667 545,07	774 258,62	11,61
Autres (3)	358 239,90	759 505,87	-401 265,97	-52,83
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres	69,08	3 537,66	-3 468,58	-98,05
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	2 484 090,77	2 490 129,26	-6 038,49	-0,24
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	313 848,44	339 359,20	-25 510,76	-7,52
<b>TOTAL (II)</b>	<b>10 601 121,31</b>	<b>10 264 016,89</b>	<b>337 104,42</b>	<b>3,28</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>27 528 596,87</b>	<b>26 443 591,12</b>	<b>1 085 005,75</b>	<b>4,10</b>
(1) Dont droit au bail	10 000,00	10 000,00		
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

UR 40

**BILAN BIC - PASSIF**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/08/20	Valeurs au 31/08/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital ( dont versé : 10 724 680,00 )	10 724 680,00	10 724 680,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	373 135,64	327 453,91	45 681,73	13,95
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 487 035,14	1 219 082,21	267 952,93	21,98
Report à nouveau	311 540,15	311 540,15		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 152 994,76	913 634,66	239 360,10	26,20
SITUATION NETTE	14 049 385,69	13 496 390,93	552 994,76	4,10
Subventions d'investissement	51 016,63	50 162,50	854,13	1,70
Provisions réglementées		21 511,36	-21 511,36	-100,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>14 100 402,32</b>	<b>13 568 064,79</b>	<b>532 337,53</b>	<b>3,92</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (I) Bis</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établis. de crédit (2)	1 597 505,64	1 387 614,46	209 891,18	15,13
Emprunts et dettes financières diverses (3)	359 857,02	401 697,23	-41 840,21	-10,42
Avances et aptes recus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	895 221,37	1 303 226,75	-408 005,38	-31,31
Dettes fiscales et sociales	6 427 630,64	5 901 131,66	526 498,98	8,92
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	100 386,10		100 386,10	
Autres dettes	49 390,65	80 348,22	-30 957,57	-38,53
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	3 998 203,13	3 801 508,01	196 695,12	5,17
<b>TOTAL (III)</b>	<b>13 428 194,55</b>	<b>12 875 526,33</b>	<b>552 668,22</b>	<b>4,29</b>
Ecarts de conversion passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>27 528 596,87</b>	<b>26 443 591,12</b>	<b>1 085 005,75</b>	<b>4,10</b>
(1) Dont à plus d'un an	1 032 007,83	760 437,47		
(1) Dont à moins d'un an	12 396 186,72	12 115 089,00		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

	Du 01/09/19 Au 31/08/20	Du 01/09/18 Au 31/08/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	2 539,34	11 370,00	-8 830,66	-77,67
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services)	24 654 862,69	25 465 184,06	-810 321,37	-3,18
<i>dont à l'exportation :</i>				
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>24 657 402,03</b>	<b>25 476 554,06</b>	<b>-819 152,03</b>	<b>-3,22</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 000,00	1 000,00		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	564 653,98	214 369,76	350 284,22	163,40
Autres produits	958,10	198,04	760,06	383,79
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>25 224 014,11</b>	<b>25 692 121,86</b>	<b>-468 107,75</b>	<b>-1,82</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	5 513,40		5 513,40	
Variation de stocks	267,50	11 541,61	-11 274,11	-97,68
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	6 775 924,01	7 182 952,97	-407 028,96	-5,67
Impôts, taxes et versements assimilés	683 495,91	637 037,12	46 458,79	7,29
Salaires et traitements	11 179 497,76	11 372 879,33	-193 381,57	-1,70
Charges sociales	4 228 711,83	4 247 337,54	-18 625,71	-0,44
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	386 759,99	396 972,92	-10 212,93	-2,57
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	86 702,46	333 348,00	-246 645,54	-73,99
Dotations aux provisions				
Autres charges	69 011,63	230 576,16	-161 564,53	-70,07
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>23 415 884,49</b>	<b>24 412 645,65</b>	<b>-996 761,16</b>	<b>-4,08</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>1 808 129,62</b>	<b>1 279 476,21</b>	<b>528 653,41</b>	<b>41,32</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

MK GB

**YZICO**  
**COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

	Du 01/09/19 Au 31/08/20	Du 01/09/18 Au 31/08/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)	361 750,00	325 820,00	35 930,00	11,03
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 945,27	4 810,97	4 134,30	85,93
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges		171 515,00	-171 515,00	-100,00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( V )</b>	<b>370 695,27</b>	<b>502 145,97</b>	<b>-131 450,70</b>	<b>-26,18</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	215 000,00		215 000,00	
Intérêts et charges assimilées (4)	21 305,85	28 884,01	-7 578,16	-26,24
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES ( VI )</b>	<b>236 305,85</b>	<b>28 884,01</b>	<b>207 421,84</b>	<b>718,12</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>134 389,42</b>	<b>473 261,96</b>	<b>-338 872,54</b>	<b>-71,60</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 942 519,04</b>	<b>1 752 738,17</b>	<b>189 780,87</b>	<b>10,83</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	4 430,98	20 259,57	-15 828,59	-78,13
Sur opérations en capital	151 342,57	701 998,40	-550 655,83	-78,44
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges	21 511,36	78 373,78	-56 862,42	-72,55
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ( VII )</b>	<b>177 284,91</b>	<b>800 631,75</b>	<b>-623 346,84</b>	<b>-77,86</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	11 635,47	61 971,35	-50 335,88	-81,22
Sur opérations en capital	42 501,00	924 212,58	-881 711,58	-95,40
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	262 387,72	2 671,33	259 716,39	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>316 524,19</b>	<b>988 855,26</b>	<b>-672 331,07</b>	<b>-67,99</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-139 239,28</b>	<b>-188 223,51</b>	<b>48 984,23</b>	<b>26,02</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	165 492,00	158 319,00	7 173,00	4,53
Impôt sur les bénéfices (X)	484 793,00	492 561,00	-7 768,00	-1,58
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>25 771 994,29</b>	<b>26 994 899,58</b>	<b>-1 222 905,29</b>	<b>-4,53</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>24 618 999,53</b>	<b>26 081 264,92</b>	<b>-1 462 265,39</b>	<b>-5,61</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>1 152 994,76</b>	<b>913 634,66</b>	<b>239 360,10</b>	<b>26,20</b>

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

*SM* *Go*

## SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

## SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL	0		
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	0		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	0		
LES EFFECTIFS	0		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE	0		

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020 dont le total est de 27 528 596,87 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 152 994,76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Cession de l'immeuble de Bar-le-Duc Voltaire
- Prise de participation dans la société BEX

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le mali de fusion a été affecté en fonction des différentes nature d'actifs.

Les comptes annuels au 31/08/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017, N° 2017-03 du 3 novembre 2017 et N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Comptes consolidés:

Conformément aux dispositions de l'article R.233-16 du Code de Commerce, la société Yzico, dépassant 2 des 3 seuils fixés par la loi, doit procéder à l'établissement et à la publication des comptes consolidés.

Toutefois la société Yzico se prévaut des dispositions prévues à l'article L.233-17-1 du Code de Commerce pour ne pas établir ces dits comptes consolidés, l'ensemble des entreprises contrôlées présentant un intérêt non significatif tant individuellement que collectivement au niveau du résultat et de l'endettement comme en témoignent les informations ci-dessous:

Nom	% détenion	Montant capitaux propres	Montant des dettes	Total Bilan	Dernier résultat
SARL YZICO FORMATION	100%	15 218,49 €	1 492,74 €	16 711,23 €	-494,62 €
SARL YZICO AUDIT	96,80%	182 051,66 €	793 072,68 €	975 124,34 €	17 955,37 €
SCI ENERYS	98,00%	184 013,39 €	448 115,89 €	632 129,28 €	46 745,28 €
SARL ECSEL AUDIT	75,00%	149 359,80 €	90 256,37 €	239 516,17 €	92 108,18 €

OK 40

YZICO  
**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

Indemnités de fin de carrière:

La dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière est évaluée à 1 411 204 €. Elle correspond à une valeur probable de 3 789 156 € d'indemnités à verser.

Les critères retenus sont les suivants:

- Départ à la retraite à 62 ans pour les cadres et non cadres et à 67 ans pour les cadres dirigeants.
- Taux de progression des salaires: 1.20% pour les cadres et cadres dirigeant et 0.9% pour les non cadres.
- Taux de charges sociales: 47% pour les cadres, 48% pour les cadres dirigeants, 35% pour les non-cadres.
- Table INSEE 2015-2017
- Méthode rétrospective prorata temporis

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

**Fonds commercial :**

**Durée d'utilisation non limitée**

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Le test de dépréciation a été réalisé, la valeur vénale étant supérieure à la valeur comptable, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

JK GP

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

**Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 à 10 ans ans
- Installations techniques	5 à 10 ans ans
- Matériels et outillages industriels	4 ans
- Matériels et outillages	4 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans ans
- Matériel de bureau	4 ans
- Mobilier	8 à 10 ans ans
- Logiciel	1 an

**Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée au prix d'achat moyen pondéré.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ou dégressif.

YZICO

# ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

*Handwritten signature*

## ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement <b>TOTAL</b>					
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>		<b>266 859,69</b>	<b>81 304,68</b>		<b>348 164,37</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		3 838,07	1 621,67		5 459,74
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	1 939 473,88	215 582,93	47 894,50	2 107 162,31
	Matériel de transport	64 329,83	1 431,75	21 471,00	44 290,58
	Mat. bureau et informatique, mob.	1 137 170,86	87 831,68	96 081,77	1 128 920,77
	Emballages récupérables divers	46 125,00	261 375,00	307 500,00	
<b>TOTAL</b>		<b>3 190 937,64</b>	<b>567 843,03</b>	<b>472 947,27</b>	<b>3 285 833,40</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 457 797,33</b>	<b>649 147,71</b>	<b>472 947,27</b>	<b>3 633 997,77</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amortis fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements <b>TOTAL</b>							
Immob. incorporelles <b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre					21 167,00	-21 167,00
	Sur sol autrui						
Immo. corpor.	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
Immo. corpor.	Mat. bureau mobilier				344,36		-344,36
	Emballages récup. divers						
<b>TOTAL</b>					<b>344,36</b>	<b>21 167,00</b>	<b>-21 511,36</b>
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>344,36</b>	<b>21 167,00</b>	<b>-21 511,36</b>
<b>Total général non ventilé</b>					<b>21 511,36</b>		<b>-21 511,36</b>
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

## ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

## MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immobs financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations	2 500,00	215 000,00		217 500,00
Autres				
<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00</b>	<b>215 000,00</b>		<b>217 500,00</b>
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 500,00</b>	<b>215 000,00</b>		<b>217 500,00</b>

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

## TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissements					
	Provisions pour hausse des prix					
	Amortissements dérogatoires	21 511,36		21 511,36		
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>					
	Pour prêts d'installation					
	Autres provisions réglementées					
	<b>TOTAL I</b>	<b>21 511,36</b>		<b>21 511,36</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges					
	Prov. pour garanties données aux clients					
	Prov. pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Prov. pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Prov. pour renouvellement des immobilisations					
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
	Autres provisions pour risques et charges					
	<b>TOTAL II</b>					
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles	140 000,00		140 000,00	
		- corporelles				
		- Titres mis en équivalence	2 500,00	215 000,00		217 500,00
		- titres de participation				
		- autres immobs financières				
		Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	1 527 445,11	86 702,46	119 650,03	1 494 497,54	
	Autres provisions pour dépréciation					
	<b>TOTAL III</b>	<b>1 669 945,11</b>	<b>301 702,46</b>	<b>259 650,03</b>	<b>1 711 997,54</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>1 691 456,47</b>	<b>301 702,46</b>	<b>281 161,39</b>	<b>1 711 997,54</b>	
Dont provisions pour pertes à terminaison						
Dont dotations & reprises			86 702,46	259 650,03		
			215 000,00			
				21 511,36		
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée						

**YZICO**  
**CRÉDIT-BAIL**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

**CRÉDIT-BAIL**

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles	11 235,00	3 132,00	2 809,00	5 294,00
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>11 235,00</b>	<b>3 132,00</b>	<b>2 809,00</b>	<b>5 294,00</b>

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles	2 947,00	2 526,00	5 473,00
Immobilisations en cours			
<b>TOTAL</b>	<b>2 947,00</b>	<b>2 526,00</b>	<b>5 473,00</b>

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs corpor.	2 526,00	4 633,00		7 159,00				
Immob. en cours								
<b>TOTAL</b>	<b>2 526,00</b>	<b>4 633,00</b>		<b>7 159,00</b>				

*Ln 40*

**YZICO**  
**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
<b>Filiales et participations (1)</b>										
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)</b>										
<b>1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)</b>										
YZICO FORMATION - 109 BOULEVARD D'HAUSSONVILLE 54000 NANCY - 394159388	10 000,00	5 713,00	100,00	16 938,39					-494,62	
<i>Observations</i>	Exercice 01/09/19 au 31/08/20									
YZICO AUDIT - 109 BOULEVARD D'HAUSSONVILLE 54000 NANCY - 399166222	8 000,00	156 096,29	96,60	9 737,44			953 823,55	17 955,37		
<i>Observations</i>	Exercice 01/09/19 au 31/08/20									
SCI ENLERYS - 109 BOULEVARD D'HAUSSONVILLE 54000 NANCY - 532791928	10 000,00	127 268,11	98,00	9 800,00			183 500,43	46 745,28		
<i>Observations</i>	01/01/2019 - 31/12/2019									
FCSEL AUDIT - 109 BOULEVARD D'HAUSSONVILLE 54000 NANCY - 522453786	12 000,00	45 251,62	75,00	14 850,00			356 211,03	92 108,18	60 000,00	
<i>Observations</i>	01/09/2019-31/08/2020									
CABINET BEX - 9 ALLEE DES RIPAILLES 88000 EPINAL - 438018707	100 000,00	131 552,00	66,00	1 003 861,00			1 307 237,00	104 343,00	301 500,00	
<i>Observations</i>	01/07/2019 - 31/08/2020									
<b>2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>										
NEOPROD - 0 CENTRE AFFAIRES CITY CENTER III 1082 TUNIS -	36 000,00		22,00	2 690,00						
<i>Observations</i>	Exo 2019 - Monnaie DINARDS									
AVENSI CONSULTING - 14 RUE EDMOND ROGER 75015	10 000,00	-49 926,60	25,00	2 500,00			106 962,14	24 715,03		

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)  
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble)  
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social  
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas insérées au § A sont insérées sous ces rubriques  
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises  
(6) Dans la monnaie locale d'opération.  
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes  
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations  
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.  
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations

OK 40

YZICO  
**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice énoncé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
<b>Filiales et participations (1)</b>										
PARIS - 452215213										
<i>Observations</i>	01/01/2016 - 31/12/2016									
FLOR INFORMATIQUE - 2 RUE JACQUES VILLERMAUX 54000 NANCY - 317063824	37 500,00	9 353,00	24,90	15 184,02				180 335,00	96,00	
<i>Observations</i>	01.12.2019 - 31.12.2019									
MRSI - 1 RUE IMAM SOUHNOUN 1002 TUNIS -	17 900,00		22,07	2 207,00						
<i>Observations</i>	2019 - DINARD TUNISIEN									
FONCIERE YZICO - 109 BOULEVARD D'HAUSSONVILLE 54000 NANCY - 820976009	30 000,00	39 536,82	14,74	9 140,00				168 999,08	68,60	
<i>Observations</i>	01/09/2019-31/08/2020									
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
<b>1. Filiales non reprises au §A :</b>										
a. Filiales françaises (ensemble)										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
<b>2. Participations non reprises au §A :</b>										
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)										
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)										

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)  
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble)  
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social  
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques  
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises  
(6) Dans la monnaie locale d'opération.  
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes  
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations  
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant  
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations

Gh 40

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	159 501,04		159 501,04
	Prêts (1) (2)	139 820,45		139 820,45
	Autres immobilisations financières	152 031,66		152 031,66
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	84 175,78	84 175,78	
	Autres créances clients	8 852 125,45	8 852 125,45	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 494,06	5 494,06	
	Etat & autres coll. publiques	96 157,37	96 157,37	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	11 687,00	11 687,00		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	244 901,47	244 901,47		
Charges constatées d'avance	313 848,44	313 848,44		
<b>TOTAUX</b>		<b>10 059 742,72</b>	<b>9 608 389,57</b>	<b>451 353,15</b>
Renvois (1) (2)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	8 486,81	

**COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	313 848,44
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>313 848,44</b>

**PRODUITS À RECEVOIR**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 295 458,40
Autres créances	13 519,05
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>2 308 977,45</b>

6 40

**YZICO**  
**CAPITAUX PROPRES**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	964 743,00	11,11
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	964 743,00	11,11

**YZICO**  
**ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA**  
**DETTE FUTURE D'IMPÔT**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

Nature des différences temporaires	Montant
Organic + Taxe EFC 31/08/20	57 529,00 €
Amendes / Mécénat	66 406,00 €
Provision Dépréciation titres BEX	215 000,00 €
Participation	165 492,00 €
<b>Total Accroissements</b>	<b>504 427,00 €</b>
<b>Provisions non déductibles l'année de leurs omptabilisation</b>	
Organic + Taxe EFC 31/08/19	59 538,90 €
Autres	
Dividendes BEX + ECSEL AUDIT	360 000,00 €
<b>Total Allègements</b>	<b>419 538,90 €</b>

*ln* *Go*

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes   à 1 an max. à l'origine		101 118,96	101 118,96		
etbs de crédit (1)   à plus d' 1 an à l'origine		1 496 386,68	464 378,85	818 631,18	213 376,65
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		3 724,73	3 724,73		
Fournisseurs & comptes rattachés		895 221,37	895 221,37		
Personnel & comptes rattachés		2 544 447,79	2 544 447,79		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		1 596 912,03	1 596 912,03		
Etat &   Impôts sur les bénéfices		106 760,00	106 760,00		
autres   Taxe sur la valeur ajoutée		1 805 787,81	1 805 787,81		
collectiv.   Obligations cautionnées					
publiques   Autres impôts, taxes & assimilés		373 723,01	373 723,01		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés		100 386,10	100 386,10		
Groupe & associés (2)		356 132,29	356 132,29		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		49 390,65	49 390,65		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		3 998 203,13	3 998 203,13		
<b>TOTAUX</b>		<b>13 428 194,55</b>	<b>12 396 186,72</b>	<b>818 631,18</b>	<b>213 376,65</b>
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	700 000,00			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	494 072,20			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

**COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 998 203,13
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>3 998 203,13</b>

**CHARGES À PAYER**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	381,06
Emprunts et dettes financières divers	6 673,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	385 262,88
Dettes fiscales et sociales	2 966 456,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>3 358 773,25</b>

**ENGAGEMENTS**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement	28 187,15					28 187,15
<b>TOTAL (1)</b>	<b>28 187,15</b>					<b>28 187,15</b>
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions <b>TOTAL</b>	<b>28 187,15</b>					<b>28 187,15</b>

**DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		128 081,75
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>		<b>128 081,75</b>

Cn 40

**HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>		
HONORAIRES CAC	29 560	27 500
<b>Total</b>	29 560,00	27 500,00

YZICO  
**LES EFFECTIFS**

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

LES EFFECTIFS

	31/08/2020	31/08/2019
<b>Personnel salarié :</b>	<b>288,66</b>	<b>276,47</b>
Ingénieurs et cadres	69,00	65,62
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Salariés non cadres	219,66	210,85
<b>Personnel mis à disposition :</b>	<b>0,90</b>	<b>2,40</b>
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	0,90	2,40
Ouvriers		

Ln 40

YZICO

## COMMENTAIRE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

COVID 19:

\* Au 31/08/2020, la crise sanitaire a eu come impact, un retard dans la production de certains de nos services et de fait à entrainer un retard de facturation.

\* Nous avons eu recours à l'activité partielle pour les services qui ont du faire face à une baisse temporaire d'activité.

*Ca 40*

# ANNEXE COVID-19

YZICO

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

L'entreprise constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

Ces comptes sont également établis en fonction des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables, relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes et situations clos à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Pour établir les informations à fournir dans l'annexe relatives aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Autorité des Normes Comptables recommande deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels.

L'approche ciblée a été retenue.

## APPROCHE CIBLÉE CHIFFRÉE SUR LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Poste	Exercice 2020 réel (1)	Impact COVID-19			Exercice 2020 retraité de l'impact COVID- 19 (5) = (1) + (4)
		Impact Brut (2)	Impact mesures de soutien (3)	Impact net (4) = (2) - (3)	
Ventes de marchandises	2 539,34				2 539,34
- Coût d'achat des marchandises	5 780,90				5 780,90
<b>Marge commerciale</b>	<b>-3 241,56</b>				<b>-3 241,56</b>
Production vendue	24 654 862,69				24 654 862,69
<b>Production de l'exercice</b>	<b>24 654 862,69</b>				<b>24 654 862,69</b>
<b>Marge de production</b>	<b>21 670 746,66</b>				<b>21 670 746,66</b>
<b>Marge brute</b>	<b>21 667 505,10</b>				<b>21 667 505,10</b>
- Achats d'approvisionnements	3 207 820,48				3 207 820,48
- Autres charges externes	3 573 884,43				3 573 884,43
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>17 875 697,12</b>				<b>17 875 697,12</b>
Subventions d'exploitation	1 000,00				1 000,00
- Impôts taxes, versements assimilés	683 495,91				683 495,91
- Charges de personnel	15 408 209,59				15 408 209,59
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>1 784 991,62</b>				<b>1 784 991,62</b>

1/40

11

or 40

**ANNEXE 2****Détails des éléments de la branche d'activité apportée****1. Eléments incorporels**

205000	CONCESSIONS BREVETS LICEN	38 579,28
207000	FONDS COMMERCIAL	5 869 228,92
280500	AMORT.CONC.BREVETS LICENC	-38 579,28
<b>TOTAL</b>		<b>5 869 228,92</b>

**2. Eléments corporels**

218200	MATERIEL DE TRANSPORT	13 367,13
218300	MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	432 426,74
218400	MOBILIER	252 009,66
281820	AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	-6 468,21
281830	AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.	-358 171,72
281840	AMORT.MOBILIER	-222 217,41
<b>TOTAL</b>		<b>110 946,19</b>

**3. Immobilisations financières**

261003	PARTS SOCIALES BPALC	2 272,50
275000	DEPOT SCI SAUT LE CERF	2 195,27
275002	DEPOT SCI COFIMMO	12 348,37
275003	DEPOT GARANTIE LA POSTE	304,90
275005	CAUTION DISTRI-BOISSONS	80,00
275006	DEPOT GARANTIE SAPRR	90,00
275007	DEPOT GARANTIE IMMOB. GX	20 000,00
275008	DEPOT GARANTIE ELIS	30,00
275009	CAUTION 3 PARKINGS TOUL	150,00
<b>TOTAL</b>		<b>37 471,04</b>

**4. comptes courants.**

455120	C/C EXPERTIS 2G	-94 957,61
455130	C/C EXPERTIS PARTENAIRES ASSOCIES	563 556,50
<b>TOTAL</b>		<b>468 598,89</b>

**5. Valeurs réalisables et disponibles**

**Dont 1 624 865,31 euros de trésorerie**

321000	STOCKS MAT.CONSUMMABLES	8 381,32
409700	FOURNISSEURS AUTR.AVOIRS	2 149,00
411100	Clients	3 070 862,49
416200	CLIENTS DOUTEUX	827 919,74
418100	CLIENTS FACT. A ETABLIR	1 243 194,00
421009	REMUNER. DUES SEPTEMBRE	485,17
425000	ACOMPTE	1 000,00
437013	ARC - CANADA	71,72
445609	TVA RECUP SEPTEMBRE	7 063,64
445610	TVA RECUP OCTOBRE	3 490,55
445611	TVA RECUP NOVEMBRE	1 469,17

*Handwritten initials/signature*

445612	TVA RECUP DECEMBRE	67,32
445800	RÉGULARISATION DE TVA COLLECTÉE	700,00
445860	TVA /FACT.NON PARVENUES	42 929,69
445871	TVA S/ AV. A ETABLIR	17 528,00
448700	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	9 204,00
467003	DEBITEURS DIVERS	1 283,70
467017	EXPERTIS 2M	20 956,16
468600	CHARGES A PAYER DIVE	223,18
486000	CHARGES CONSTATEES AVANCE	135 304,00
491000	PROV.DEPRE.CLIENTS	-636 224,82
503000	VAL.MOBILIERES PLACEMENT	1 554,98
512001	BPL 02021175951	733 276,12
512003	HSBC	47,54
512004	CALO 86462020976	687 720,10
512007	CCM NANCY 29525345	3 707,23
512008	CA LORRAINE 86104241689	2 878,20
512009	KOLB 10353600200	2 404,89
512012	BNP JURI 10203650	24 823,69
512013	CA ALSACE VOSGES	752,34
512014	CIC EST 00041554201	993,59
512015	SG 00020605155	2 904,05
512019	LCL 062197Y	368,08
512020	BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	449,43
512100	BNP 00026071007	18 509,32
512103	BPLC N° 02021726605	6 783,79
512200	CIC EST	101 388,10
514000	LA BANQUE POSTALE	33 913,02
531101	CAISSE NANCY	765,78
531102	CAISSE TOUL	127,74
531103	CAISSE EPINAL	199,07
531106	CAISSE MERLEBACH	1 598,25
580000	VIREMENTS INTERNES	-300,00
421000	PERS.REMUNERATIONS DUES	2 131,49
	<b>TOTAL</b>	<b>6 385 054,83</b>

<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>12 871 299,87</b>
--------------------	----------------------

**1. Provisions pour risques et charges**

151800	PROV RISQ ET CHARGES	-8 000,00
153000	PROV.PENSIONS & OBLIG.SIM	-333 924,00
		<b>-341 924,00</b>

**2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** 808 441,04 euros

164036	EMPRUNT BPLC 05829215	-4 222,96
164037	EMPRUNT BPLC 05857547	-21 031,82
164038	EMPRUNT CALO 86473721228	-48 186,26
164040	PRET PGE CALO	-200 000,00

uk 40

164041	PRET PGE BPL	-535 000,00
		<b>-808 441,04</b>

### 3. Dettes

401100	COLLECTIF FOURNISSEURS	-79 384,07
408100	FNP FOURNIS DIVERS	-298 170,86
419700	CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	-105 168,00
421008	REMUNER. DUES AOUT	-947,70
422000	COMITE D'ENTREPRISE	-21 167,65
428200	CONGES A PAYER	-465 636,95
428400	INTERESSEMENT	-43 444,00
428600	SALAIRES PRIMES A PAYER	-332 964,32
431007	URSSAF PART PATRONALE	-154 502,86
437003	PREVOYANCE KLESIA	-49 882,98
437005	CAVEC PART PATRONALE	-1 917,00
437006	MUTUELLE ACORIS	-30 446,05
438200	CHARGES SOCIALES / CP	-183 700,70
438660	CH.SOC./PRIMES A PAYER	-127 664,91
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE (IR)	-14 808,57
444000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES	-11 031,00
445510	TVA A DECAISSER	-157 361,00
445606	TVA RECUP JUIN	-151,22
445710	TVA collectée	-20 607,32
445720	Tva collectée à 20%	-638 209,56
445861	TVA S/AVOIR A RECEVOIR	-358,00
445870	TVA S/FACT.A ETABLIR	-203 311,00
448200	CHARGES FISCALES S/CONGÉS À PAYER	-7 448,72
448600	ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	-125 940,88
448620	CH. FISCALES S/ PROV	-5 046,27
467000	DEBITEURS / CREDITEURS DIVERS	-1 207,27
467002	EXPERTIS ALSACE	-469,14
467009	FIGEC MEUSE	-98 487,72
467021	EXPERTIS FORMATION	-18 947,74
487000	HONORAIRES FACT D'AVANCE	-2 464 391,00
	<b>TOTAL</b>	<b>-5 662 774,46</b>

<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 813 139,50</b>
---------------------	---------------------

<b>ACTIF NET APORTE</b>	<b>6 058 160,36</b>
-------------------------	---------------------

#### **ETANT PRECISE QUE LES ELEMENTS INCORPORELS SUIVANTS COMPRENNENT**

Le droit au bail des locaux sis à EPINAL 9, rue Roland Thiery  
le droit au bail des locaux sis à FREYMING MERLEBACH 1, rue Basse  
Le droit au bail des locaux sis à TOUL 27, rue du Général GENGOULT

40

## ANNEXE 3

### ENGAGEMENT DE CONCLURE UN BAIL COMMERCIAL EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL - YZICO

La société **EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL**, société anonyme, au capital de 5 000 000 euros, dont le siège social est 2 Allée d'Evry Technopole de Nancy Brabois 54600 VILLERS LES NANCY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le n°423 571 934, représentée par **Madame Valérie CREUSOT RIVIERE, Présidente**,

**S'engage à donner en location à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour une durée de neuf années,**

à la société **YZICO**, société par actions simplifiée, au capital de 10 724 680 euros, dont le siège social est 109 Boulevard d'Haussonville 54000 NANCY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, sous le n° 790 659 098 RCS NANCY, représentée par Monsieur Yann OLLIVIER, Président

Des locaux à usage de bureaux ci-dessous désignés, à titre **professionnel**, et de soumettre volontairement la présente location au statut des baux commerciaux.

#### DESIGNATION DES LOCAUX LOUES

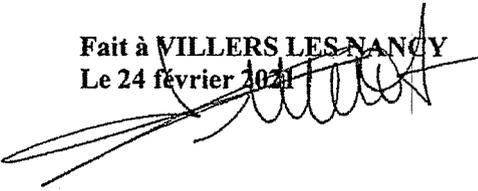
Dans un ensemble immobilier à usage de bureaux, composé d'un bâtiment initial et d'une extension, situé 2 Allée d'Evry Technopole Henri Poincaré (précédemment dénommé Technopole de Nancy-Brabois) 54600 VILLERS LES NANCY.

Des locaux d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup> à usage de bureaux affectés à l'exercice de l'activité sociale du locataire « *Expertise-Comptable, Audit, Commissariat aux Comptes, et toutes autres activités de bureaux.* »

La location sera consentie moyennant un loyer annuel de **CENT QUARANTE QUATRE MILLE EUROS HORS TAXES HORS CHARGES (144 000 € HTHC) par an.**

Ce loyer sera payable les premiers de chaque mois, mensuellement et d'avance, en douze termes égaux de **DOUZE MILLE EUROS HORS TAXES HORS CHARGES (12 000,00 € HTHC).**

Fait à **VILLERS LES NANCY**  
Le 24 février 2021



# ANNEXE 4

## Liste du personnel au 31/01/2021 - transfert fusion

Etablissement	Nom usuel	Prénom	Emploi exercé	Date d'ancienneté	Type contrat	Date sortie 1	Temps de travail
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	ABRAMOVA	HASMIK	ASSISTANT COMPTABLE	03/11/2020	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	AMSLER	GUILLAUME	ASSISTANT COMPTABLE	08/04/2019	CDD	31/08/2021	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	ANDRIS	PAULINE	JURISTE EN DROIT SOCIAL	01/09/2020	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS MERLEBACH	ARENTH	BELINDA	EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE	04/11/2019	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	AUBRY	FLORIANE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	03/02/2020	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS MERLEBACH	BA	ABDOUL	ASSISTANT COMPTABLE	01/09/2016	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BEDOUET	LAURENT	ASSISTANT INFORMATIQUE	28/01/2002	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BELLOY	NATHALIE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	15/04/1992	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BERNARD	VIRGINIE	RESPONSABLE ADJOINT POLE SOCIAL	24/02/2014	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BEROT	DELPHINE	JURISTE EN DROIT SOCIAL	01/10/2013	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	BERTRAND-MEYER	LAURE	ASSISTANTE COMPTABLE	01/10/2018	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BIER	VINCENT	EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE	03/01/2018	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BLANCHET	LEA	ASSISTANTE JURIDIQUE	14/09/2020	CDD	13/09/2021	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BLUETTE	NATHALIE	RESPONSABLE EQUIPE PAIE	18/07/2016	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BOLMONT	NADEGE	RESP. EQUIPE POLE BNC PROF. LIBERAL	17/09/2007	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BONARELLI	ELEONORE	JURISTE EN DROIT SOCIAL	22/10/2018	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS MERLEBACH	BOUKROUNA	IMANE	APPRENTIE	10/09/2020	Apprenti	31/08/2022	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BRUNANT	ASTRID	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	01/10/2007	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BUCLIER	NICOLAS	APPRENTI	01/09/2020	Apprenti	31/08/2022	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	BURATI	LORENE	JURISTE EN DROIT SOCIAL	17/04/2019	CDI		75%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	CAILLOT	CHARLENE	ASSISTANTE COMPTABLE	19/11/2012	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	CASTRO	CHRISTINE	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	01/12/2016	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	CETIN	SEREN	ASSISTANTE COMPTABLE	02/11/2015	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	CHAPELAIN	MONA	ASSISTANTE PAIE	24/01/2005	CDI		80%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	CHEVRIER	RACHEL	JURISTE EN DROIT DES SOCIETES	25/09/2017	CDI		100%

EXPERTIS CFE ETS VILLERS	CLAUDEL	BENJAMIN	ASSISTANT ADMINISTRATIF	07/12/2009	CDI	91%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	CLEVER	CHRISTINE	ASSISTANTE COMPTABLE	23/06/2003	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	COLIN	VERONIQUE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	28/02/2000	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	COLLIJIEUX	GEROME	EXPERT COMPTABLE DIPLOME	03/09/2012	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	COMTE	ARNAUD	RESPONSABLE D EQUIPE POLE EXTERNALI	09/03/1998	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	CONREAUX	BEATRICE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	01/12/1991	CDI	77%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	CORDARY	MARIE-ANNE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	13/08/2001	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	COUNOT	HERVELINE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	03/01/2006	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	COUSIN	ANGELIQUE	EXPERT COMPTABLE DIPLOMEE	02/11/2010	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	CREMEL	ANNE	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE CAC	02/05/2001	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	DEMIRTOK	AYLIN	ASSISTANTE AUDIT	14/09/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	DERUY	MARIE-JEANNE	ASSISTANTE JURIDIQUE	11/01/2000	CDI	80%
EXPERTIS CFE ETS TOUL	DESAINTMARTIN	STEPHANE	ASSISTANT PAIE	06/06/2011	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	DI SABATINO	DELPHINE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	10/09/2014	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	DITER	REMI	APPRENTI	17/09/2018	Apprenti	30/09/2021
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	DOS SANTOS TAVEI	CECILIA	ASSISTANTE JURIDIQUE	09/02/1998	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	DULAC	VIRGINIE	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	19/04/2010	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	DUPONT	AUDREY	CHARGE RH ET FORMATION	08/02/2016	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	DUPRAZ	MARINE	ASSISTANTE PAIE	19/11/2018	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	DUVAL	VANESSA	ASSISTANTE JURIDIQUE	04/09/2017	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	ETTASSI	WAFI	ASSISTANTE COMPTABLE	02/09/2019	CDD	31/08/2021
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	FAOUEN	NATHALIE	RESPONSABLE EQUIPE PAIE	22/10/2007	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	FEIST	EMILIE	ASSISTANTE COMPTABLE	05/10/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS MERLEBACH	FERREIRA	CARLOS	ASSISTANT COMPTABLE	12/10/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	FERRY	JOELLE	ASSISTANTE ACCUEIL CLIENTS	30/01/1978	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS MERLEBACH	FISTER	CHRISTINE	RESPONSABLE DE BUREAU	02/01/1997	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	FLAMENT	VINCENT	ASSISTANT COMPTABLE ET INFORMATIQUE	04/10/1999	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	FLORENTIN	ESTELLE	EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE	08/01/2018	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	FORGET	MARIE AGNES	RESPONSABLE D EQUIPE POLE COMPTABIL	06/09/2011	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS TOUL	FRANCOIS	EVELYNE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	14/09/1981	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	FRANQUIN	MARION	ASSISTANTE ADMIN. ET JURIDIQUE	03/04/2018	CDI	100%

CE  
yo

EXPERTIS CFE ETS VILLERS	GASTRIN	NADIA	ASSISTANTE RH ET PAIE	09/07/2018	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	GATTO	SYLVIE	ASSOCIEE DIRECTRICE JURIDIQUE ET RH	09/03/1992	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	GENICOT	GAELE	RESPONSABLE EQUIPE PAE	12/11/2014	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	GEORGES	ADELINE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	13/06/2001	CDI	90%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	GERARD	AUDREY	RESPONSABLE EQUIPE PAE	14/11/2016	CDI	80%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	GERARD	CHRISTOPHE	RESPONSABLE INFORMATIQUE	19/06/2000	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	GERARD	MAGALI	ASSISTANTE COMPTABLE	26/10/2009	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	GOSGNACK	AUDREY	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	18/01/2016	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	GRAVIER	MARYSE	RESPONSABLE D EQUIPE POLE COMPTABIL	01/06/1983	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	HARET	NAÏMA	ASSISTANTE COMPTABLE	12/10/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	HAYOTTE	CHANTAL	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE	09/05/2019	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS TOUL	HENON	JEREMY	COLLABORATEUR COMPTABLE CONFIRME	08/01/2007	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	HENRY-HAUET	AMANDINE	JURISTE EN DROIT DES SOCIETES	27/11/2014	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS MERLEBACH	HERRBACH	CAROLE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	22/07/1991	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS MERLEBACH	HERRBACH	JEAN-PIERRE	RESPONSABLE D EQUIPE POLE COMPTABIL	25/09/2001	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	HOSSENLOPP	CARINE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	01/09/2009	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	HUSSON	ISABELLE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	05/11/2012	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	ILLE	BRIGITTE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	01/02/1986	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	IOCHMANN	JULIEN	ASSISTANT COMPTABLE	12/11/2018	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	JAEGER	SANDIE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	05/09/2016	CDI	96%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	JALLUD	MARIE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	29/12/2008	CDI	80%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	JEANDOT	LAURENCE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	18/10/2004	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	JOBERT	CLAUDINE	RESPONSABLE D EQUIPE POLE COMPTABIL	23/09/1996	CDI	90%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	JOLIOT	ANNE	RESPONSABLE D EQUIPE POLE COMPTABIL	04/03/1996	CDI	80%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	L ETANG	MATHILDE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	06/01/2003	CDI	90%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	L HOMEL	MELINA	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	01/02/2018	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS MERLEBACH	LAGORCE	NATHALIE	ASSISTANTE DE DIRECTION	23/08/2004	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	LAINÉ	CHARLOTTE	ASSISTANTE COMPTABLE	03/09/2018	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS TOUL	LANGLOIS	DELPHINE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	02/10/2006	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	LEDoux	ANGELIQUE	RESPONSABLE ADMIN. ET FINANCIER	02/04/2012	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	LEGRAND	CAROLINE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	29/10/2018	CDI	100%

UK YB

EXPERTIS CFE ETS EPINAL	LEMAIRE	MELANIE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	05/09/2016	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	LETOURNEUX	STEPHANIE	ASSISTANTE RH	01/12/2020	CDD	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	LORETTE	MARJORIE	EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE	11/02/2019	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	MALLIM	DONIA	ASSISTANTE COMPTABLE	26/02/2015	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	MANTEAUX	JULIE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	01/12/2010	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	MARANDE	MARIE-PAULE	ASSISTANTE ACCUEIL CLIENTS	01/09/1975	CDI	60%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	MARCHAL	TANIA	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	11/10/1999	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	MARCHAND	ELODIE	ASSISTANTE JURIDIQUE	09/03/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	MARCOLE	VERONIQUE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	26/07/1999	CDI	90%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	MARCOLE LUDWIG	SANDRA	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	21/09/2015	CDI	90%
EXPERTIS CFE ETS TOUL	MARSILE	YANNIS	ASSISTANT COMPTABLE ET PAIE	01/09/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	MICHAULT	NATHALIE	RESPONSABLE JURIDIQUE - POLE SOCIAL	09/08/2011	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	MONTEIRO	MIGUEL	COLLABORATEUR COMPTABLE CONFIRMEE	16/08/2000	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	MOUDIN	JULIE	APPRENTIE	01/09/2020	Apprenti	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	MOUGEL	TAMARRA	RESPONSABLE EQUIPE PAIE	04/03/2011	CDI	80%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	NASR GARBAYA	HAMIDA	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	04/11/2013	CDI	50%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	NASSO	SANDRA	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	19/02/2015	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	NESSERER	PIERRE	EXPERT COMPTABLE	01/01/2014	CDI	50%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	NICOLAS	VERONIQUE	RESPONSABLE D EQUIPE POLE COMPTABIL	03/09/2001	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS TOUL	NICOLAY	EMMANUELLE	ASSISTANTE COMPTABLE	30/01/2017	CDI	91%
EXPERTIS CFE ETS MERLEBACH	NIKOLA	AUDREY	ASSISTANTE COMPTABLE	23/01/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	NOEL	CATHERINE	RESPONSABLE POLE SOCIAL EPINAL	01/07/2008	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	NOURDIN	SABRINA	ASSISTANTE COMPTABLE	02/09/2019	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	OUIJEDID	AMINA	EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE	17/09/2019	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	PARANT	KELLY	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	26/06/2007	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	PAUTHIER	PASCALLE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	01/07/1981	CDI	80%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	PAYET	NICOLAS	ASSISTANT COMPTABLE	02/11/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	PELTRE	TIPHAINÉ	ASSISTANTE COMPTABLE	11/01/2018	CDI	80%
EXPERTIS CFE ETS TOUL	PERDEREAU	ERIC	COLLABORATEUR COMPTABLE CONFIRMEE	20/08/2001	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	PETER	ADELINE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	17/08/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	PONT	SAIDA	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	27/01/2014	CDI	100%

*OK*  
*yo*

EXPERTIS CFE ETS VILLERS	PRIOUX	RAISSA	AUDITRICE	02/12/2019	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	PRUNIER	MARINE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	11/12/2018	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	PUSIOL	MATHIEU	CHARGE DE COMMUNICATION	01/09/2019	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	QUINTAS	CLAUDIA	JURISTE EN DROIT SOCIAL	07/09/2019	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	RAVIN	PATRICIA	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	06/01/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	REBOUH	MELISSA	EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE	01/10/2018	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	REGIS	HOSNA	ASSIST. ADMIN. ET COMMUNICATION	11/04/2007	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	RENY	CHARLINE	RESPONSABLE POLE PATRIMOINE	01/10/2015	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	RIN	LOUISON	ASSISTANT COMPTABLE	01/12/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	ROBUSTELLI JEFFAN EVA		COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	01/09/2008	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	ROLLOT	XAVIER	CHARGE DE PRODUCTION INFORMATIQUE	01/12/2004	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	ROUXELIN	LAURENCE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	20/08/2001	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	ROYER	Caroline	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	11/01/2021	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	RULLIER	BRIGITTE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	04/10/2010	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	SAHRAOUI	ELODIE	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	21/09/2015	CDI	80%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	SAMTALLY	NEELOFAR	EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE	13/03/2017	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	SASSI	ADRIEN	COLLABORATEUR COMPTABLE CONFIRME	29/01/2018	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	SCHARBANO	PRISCILLIA	ASSISTANTE PAIE	07/12/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS TOUL	SCHNEIDER	SOPHIE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	15/07/1998	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	SILVA	JENNIFER	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	06/10/2014	CDI	95%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	SIMON	MARINE	APPRENTIE	16/09/2019	Apprenti	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	SOARES DIAS	NATHALIE	RESPONSABLE D EQUIPE POLE COMPTABIL	01/02/2002	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	SONTAG	LAETITIA	ASSISTANTE COMPTABLE	12/09/2016	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	SOURLIER	KATIA	RESPONSABLE POLE JURIDIQUE DROIT DE	21/05/2002	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS MERLEBACH	SPEZIALE	VINCENT	RESPONSABLE EQUIPE PAIE	03/04/2006	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	SPICKER	LISA	COLLABORATRICE PAIE CONFIRMEE	10/02/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	TCHOUMAK	NATALIA	EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE	01/09/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	THIEBAUT	REMI	ASSISTANT COMPTABLE	21/09/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	TIRLOY	EMMANUELLE	ASSISTANTE COMPTABLE	21/09/2020	CDI	100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	VAXELAIRE	LILIAN	APPRENTI	01/09/2020	Apprenti	100%
EXPERTIS CFEETS TOUL	VIARD	JEAN-FRANCOIS	COLLABORATEUR COMPTABLE CONFIRME	03/01/2005	CDI	100%

*Handwritten signature*

EXPERTIS CFE ETS VILLERS	VIAUX	MARGAUX	ASSISTANTE COMPTABLE	01/10/2018	CDD	06/10/2021	100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	VILLEMIN	RAPHAEL	ASSOCIE CHARGE DE MISSION	02/04/2002	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	VIRBEL	AGNES	ASSISTANTE FACTURATION	01/08/2008	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	VIVIER	NATHALIE	ASSISTANTE PAIE	12/12/2016	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	VOGEL	FREDERIC	RESPONSABLE D EQUIPE POLE PHARMACIE	04/10/1995	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	VUILLAUME	ISABELLE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	17/07/2002	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	VUILLEMIN	CLEMENCE	JURISTE EN DROIT SOCIAL	01/09/2015	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	WEISSE	MELANIE	AUDITRICE	03/09/2007	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS EPINAL	WEYER	ERIKA	ASSISTANTE PAIE	01/10/2014	CDI		80%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	WIDONG	MARTIAL	COLLABORATEUR PAIE CONFIRME	01/12/2008	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS TOUL	WIET	VERONIQUE	COLLABORATRICE COMPTABLE CONFIRMEE	18/10/1982	CDI		100%
EXPERTIS CFE ETS VILLERS	YUNG	SANDRA	ASSISTANTE COMPTABLE	04/03/2010	CDI		100%

*me go*

## ANNEXE 5 – LISTE DES ACCORDS COLLECTIFS EN VIGUEUR

Les accords collectifs en vigueur au sein de la société apporteuse sont les suivants :

- Accord de participation
- Accord d'intéressement
- Accord d'aménagement du temps de travail
- Accord télétravail
- Accord égalité homme femme
- Forfait jours
- APC

CM 40

## ANNEXE 6 - MODALITES D'EVALUATION ET DE REMUNERATION DE L'APPORT

Il est rappelé que les sociétés apporteuse et bénéficiaire étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apporté par la société apporteuse sont évalués, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, à leur valeur nette comptable au 31 aout 2020.

La valeur nette comptable de la branche d'activité apportée ressort à un montant de 6 058 160,37 euros.

**La parité d'échange doit quant à elle être réalisée à la valeur réelle de la branche d'activité apportée et de la société bénéficiaire.**

En conséquence une évaluation de la branche d'activité d'expertise comptable de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL apportée et de la société YZICO, bénéficiaire de l'apport, a été faite selon les mêmes règles à savoir :

- Une valorisation de la clientèle à hauteur de 65% du chiffre d'affaires réalisé, hors opération de groupe et débours
- Une harmonisation des règles de dépréciation des créances clients
- Le retraitement des indemnités de départ à la retraite sur les mêmes hypothèses.
- La prise en compte des plus ou moins sur les immeubles détenus
- La déduction des dividendes versées par la société YZICO jusqu'à la date d'apport.

**A ce titre les valeurs réelles sont les suivantes :**

- la valeur de la société YZICO ressort à la somme de 13 552 992 euros (14 229 134 – 684 142 euros) soit une valeur réelle de l'action de 14.04 euros
- La valeur réelle de la branche d'activité d'expertise comptable de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL apportée selon les critères ci-dessus ressort à 7 310 559 euros.

Pour mémoire la valeur nominale des actions de la société YZICO ressort à 11.11 euros

En conséquence la rémunération de l'apport sera de 7 310 559 euros / 14,04 euros = 520 695,08 actions arrondi à 520 695 actions à émettre au titre d'une augmentation du capital social par la société YZICO.

De ce fait l'augmentation du capital de la société YZICO sera de 520 695 actions x 11,11 euros = 5 784 921,45 euros

La différence entre la valeur nette de l'actif apporté et le montant de l'augmentation du capital social soit 6 058 160,37 euros – 5 784 921,45 euros = 273 238,92 euros, somme qui sera portée à un compte de prime d'apport.

OK 40